

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LABARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- ↳ Catherine MELUL, Sana SUKKARIE, Christine DYMALA, Isabelle JARDRY, Fabien LECUYER, Valérie MORIN, Nicolas LEMARCHAND, Adjointes au Maire.
- ↳ Ricardo GONZALEZ, Josiane DEGERT, Franck BONADEI, Annie BURBAUD, Conseillers municipaux délégués.
- ↳ Karine ROUX-LABAT, Daniel HICKEL, Conseillers métropolitains.
- ↳ Olivier DELHOMME, Sandrine PAYAN-GUILLAUME, Jean-André BEAUROY-EUSTACHE, Sylvia PASTI-BOUCHER, Eric DUMARTIN, Vanessa PALACIOS-TOUMI, Ludovic BOURDON, Rozenn ROCHE, Florence DIF-CASTEX, Bernard VAROQUI, Philippe BISBARRE, Stéphanie ROLLAND-FLORO, Jean-Yves MAMES, Lisiane GUITARD, Pierre AUZEREAU, Conseillers municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- ↳ Michel BELANGER, Gérard FABIA, Jean-Bernard LATOUR, Adjointes au Maire
- ↳ Grégory VERDON, Sylvie REMY, Jean-Marc BONNEFOND, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

- ↳ Ludovic BOURDON.

LA SEANCE EST OUVERTE.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité sans observation.

.../...

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATIONS

2017/04/10/01 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – PLAN DE FINANCEMENT – FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Suite à la fermeture de l'usine Thomson Bouées, la Ville a acheté, en 1992, la totalité de cet ensemble situé route de Canéjan, composé d'un terrain de près de 5 hectares, 1 000 m² de bureaux et 4 800 m² d'ateliers.

Après revente d'une partie du terrain, cette opération a permis outre la construction de 134 logements locatifs sociaux (la résidence du Haut-Vigneau), la location de bureaux à plusieurs sociétés privées, l'installation du Centre Technique Municipal, libérant ainsi le terrain des anciens ateliers municipaux en centre ville et permettant la construction de 69 logements locatifs sociaux (la résidence Les Serres de l'Ermitage).

Aujourd'hui, les 1 000 m² de bureaux ne sont plus loués compte tenu de leur inadéquation avec les normes actuelles et les ateliers sont vétustes et plus du tout adaptés aux conditions de travail des agents techniques municipaux.

C'est pourquoi il a été décidé la construction d'un nouveau CTM sur un terrain de 8 000 m² que possède déjà la commune rue de Rémora. La revente du terrain ainsi libéré d'environ 3 hectares permettra la réalisation d'une nouvelle opération immobilière.

Dans le cadre du financement de cette importante opération pour la Commune, il est rappelé que la Loi de finances pour 2017 prolonge le fonds de soutien à l'investissement public local créé en 2016.

L'opération de reconstruction du CTM par un nouveau bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur aujourd'hui et bien moins consommateur d'énergie, libérant du foncier pour de la construction de logements, rentre à plus d'un titre dans les objectifs fixés par la Loi.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Construction			
- Clos couvert	1 808 900 €	Fonds de soutien à l'investissement local (25 % du montant H.T.)	812 175 €
- Second œuvre	120 600 €		
- Lots techniques	574 300 €		
- VRD	449 600 €		
	2 953 400 €		
Maîtrise d'œuvre		Financement Commune (emprunt à court terme en attendant la revente du terrain pour un montant qui dépendra de la constructibilité acceptée, le solde étant auto-financé.)	2 436 525 €
- Honoraires	295 300 €		
TOTAL	3 248 700 €	TOTAL	3 248 700 €

Pour ce faire, le Conseil Municipal accepte le plan de financement de la construction du nouveau Centre Technique Municipal proposé ci-dessus, la subvention demandée au titre du fonds d'investissement local étant de 25 % du montant HT de l'opération.

De plus, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et autorise le signature de tout document nécessaire à son instruction.

2017/04/10/02 – PERSONNEL COMMUNAL – CONTRACTUEL – PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

La loi du 12 mars 2012 modifiée a pour objet de faciliter l'accès à l'emploi titulaire et d'améliorer les conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, et de lutter contre les discriminations.

En 2013, le Conseil Municipal de Gradignan avait voté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire au titre de l'année 2013. Ce dispositif est reconduit jusqu'au 12 mars 2018.

Au vu des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, le Conseil Municipal, approuve la prorogation du programme d'accès à l'emploi titulaire de la Commune tel que présenté au comité technique du 30 mars 2017, celui-ci permettant d'intégrer les agents contractuels déjà en poste dans les cadres d'emplois statutaires dès 2017.

Dans ce cadre, il décide d'ouvrir au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Grades	2017
Assistant d'enseignement artistique	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1
Nombre total de postes	2

.../...

De plus, Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

Enfin, l'Assemblée délègue l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion de la Gironde et autorise la signature de tous les documents s'y rattachant.

2017/04/10/03 – PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION DE SEPT POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Le dispositif des Contrats Uniques d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, créé par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle par contrat aidé des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi mais également aux demandeurs d'emploi en fin de droit.

Ce dispositif, qui concerne notamment les Collectivités Territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

La collectivité a déjà créé des Contrats Uniques d'Insertion par délibérations en date du 28 mai 2015, 28 septembre 2015 et 18 janvier 2016 et souhaite renouveler cette démarche en recrutant sept demandeurs d'emplois.

A ce titre, le Conseil Municipal crée les sept postes correspondants :

- 5 postes d'agent d'entretien des espaces verts au sein du Centre Technique Municipal,
- 1 poste d'adjoint administratif au service « Lire en Poche »
- 1 poste d'adjoint du patrimoine au sein de la Médiathèque Jean Vautrin.

aux conditions contractuelles suivantes :

- Contrats à durée déterminée de 12 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail des 5 postes aux espaces verts : 26 h
- Durée hebdomadaire de travail du poste à « Lire en Poche » : 26 h
- Durée hebdomadaire de travail du poste à la Médiathèque : 35 h
- Rémunération : SMIC

De plus, l'Assemblée autorise la mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

2017/04/10/04 – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « JARDIN CÂLIN » - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX – DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans le cadre du travail partenarial avec l'Agence Régionale de Santé concernant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, des travaux de réaménagement des locaux sont prévus dans la crèche « Jardin Câlin », situé Boulevard de Malartic.

Dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT) de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF 33), une subvention peut être accordée avec le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux prévisionnels	50 000 €	Subvention CAF de la Gironde	12 000 €
		Financement Commune	38 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Pour ce faire, le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

De plus, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande.

2017/04/10/05 – PROJET D'INSTALLATION D'UNE AIRE DE FITNESS AU DÉPART DU PARCOURS DE SANTÉ SUR LE PARC DE MANDAVIT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS)

Les parcours de 2,5 kilomètres, 5 kilomètres et 7 kilomètres situés dans le Bois de Mandavit ont fait l'objet d'une réhabilitation récentes (sécurisation des obstacles du parcours santé, signalétique remplacée...).

Afin de répondre à une demande nouvelle des sportifs, il est proposé l'installation d'une aire de fitness destinée aux jeunes du quartier aux abords du parc et aux sportifs qui profitent du bois de Mandavit (football, courses à pied, pelote Basque).

Cette aire de fitness signalera le point de départ des parcours sportifs. En outre, elle sera connectée et pourra donc permettre de visualiser les différents exercices possibles sur chaque agrès.

Dans le cadre du plan de financement de ce nouvel équipement, le Plan HERITAGE 2024, mis en place par le Centre National pour le Développement du Sport, constitue une opportunité pour encourager le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous et sur l'ensemble du territoire. Les plateaux sportifs multisports et les plateaux de fitness sont particulièrement concernés par ce dispositif.

Aussi, le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'une aire de Fitness au départ du parcours de santé de Mandavit.

De plus, l'Assemblée autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre du PLAN HERITAGE 2024 s'élevant à 7 500 € correspondant au maximum du montant subventionnable (50% de l'opération pour les produits connectés).

Enfin, la signature de tout document permettant de recevoir ce soutien financier est autorisée.

.../...

2017/04/10/06 – EPAJG MALARTIC – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ET DES EXTÉRIEURS - DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans le cadre d'un plan pluri-annuel de réhabilitation de l'EPAJG Malartic entamé en 2013, des travaux de réaménagement des locaux correspondant à la dernière tranche sont prévus dans la structure, située 58 Boulevard Malartic.

Ces travaux consistent au réaménagement de la cuisine et de la salle d'activités principale des enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs, ainsi que la mise en place d'une clôture tout autour du bâtiment, dans le cadre d'un plan de sécurisation des espaces extérieurs.

Dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (FPT) de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF 33), une subvention peut être accordée selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux prévisionnels de réaménagement des locaux et des espaces extérieurs	117 000 €	Subvention CAF de la Gironde	30 000 €
		Financement Commune	87 000 €
TOTAL	117 000,00 €	TOTAL	117 000 €

Pour ce faire, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus détaillé ;

De plus, il autorise le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, ainsi que la signature de tout document nécessaire à son instruction.

2017/04/10/07 – BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2017 de la commune, équilibré tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 40 364 395 €.

2017/04/10/08 – VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALE 2017

Le vote des taux concerne les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).

Après avoir eu notification du montant des bases d'imposition par les services fiscaux et compte tenu du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2017, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des impôts ménages votés en 2016, à savoir :

- TAXE D'HABITATION 23,39 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI 30,47 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 91,03 %

.../...

2017/04/10/09 – BUDGET ANNEXE « THÉÂTRE DES QUATRE SAISONS » - BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal adopte au niveau du *chapitre* pour la section de Fonctionnement, le budget annexe "Théâtre des Quatre Saisons" de 2017 qui s'élève en recettes comme en dépenses à 936 000,00 €.

2017/04/10/10 – BUDGET ANNEXE « SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES » – BUDGET PRIMITIF 2017

Les opérations relevant du service extérieur des pompes funèbres font l'objet d'un budget annexe de la Commune, auquel s'appliquent les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Conseil Municipal adopte, au niveau du chapitre, le Budget Primitif annexe « Service extérieur des Pompes Funèbres » de 2017, équilibré tant en recettes qu'en dépenses à 121 000 €.

2017/04/10/11 – RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal adopte pour l'année scolaire 2017-2018 les tarifs de la restauration scolaire, calculés en fonction des quotients de revenus, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	0,53 €
De 201 à 250 €	2	1,11 €
De 251 à 290 €	3	1,74 €
De 291 à 350 €	4	2,47 €
De 351 à 500 €	5	2,87 €
De 501 à 800 €	6	3,23 €
De 801 à 1 200 €	7	3,50 €
De 1201 à 1 800 €	8	3,66 €
Supérieur à 1 801 €	9	3,83 €
Non Gradignanais, professeurs des écoles et/ou instituteurs, emplois de vie scolaire, auxiliaire de vie scolaire + visiteurs		6,34 €

De plus, l'Assemblée maintient le tarif, pris en charge par le C.C.A.S. pour les familles en difficulté économique, à 0,53 € correspondant à la première tranche du tableau.

Enfin, il est adopté, pour les familles gradignanaises de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2017.

.../...

2017/04/10/12 – ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE – TARIF ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Pour tenir compte de l'augmentation des charges des familles, le Conseil Municipal maintient pour l'année scolaire 2017-2018, le tarif "Accueil Péri-scolaire" à 1,80 € par jour et par enfant de Gradignan, et à 2,10 € pour les enfants hors commune.

Ce tarif est applicable à compter du 1er septembre 2017.

2017/04/10/13 – TEMPS D'ACTIVITES PERI-SCOLAIRES – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Pour tenir compte des charges de fonctionnement liées au Temps d'Activités Péri-scolaires le lundi, mardi et jeudi soir (16H00/17H00), il y a lieu de maintenir l'application d'une tarification propre à ce service par séance et par enfant.

Cependant pour ne pas alourdir les charges des ménages, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de 2016-2017, pour l'année scolaire 2017-2018, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	0,10 €
De 201 à 250 €	2	0,15 €
De 251 à 290 €	3	0,20 €
De 291 à 350 €	4	0,25 €
De 351 à 500 €	5	0,40 €
De 501 à 800 €	6	0,50 €
De 801 à 1 200 €	7	0,65 €
De 1201 à 1 800 €	8	0,85 €
Supérieur à 1 801 €	9	1,00 €
Non Gradignais		1,50 €

De plus l'Assemblée adopte, pour les familles gradignaises de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaire, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2017.

.../...

2017/04/10/14 – CENTRE DE LOISIRS « PRIX DE JOURNÉE » - TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal fixe, pour l'année scolaire 2017-2018, la participation des familles pour l'accueil des enfants le mercredi et les jours d'ouverture du Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	2,17 €
De 201 à 250 €	2	4,20 €
De 251 à 290 €	3	7,88 €
De 291 à 350 €	4	9,88 €
De 351 à 500 €	5	10,20 €
De 501 à 800 €	6	10,93 €
De 801 à 1 200 €	7	11,63 €
De 1 201 à 1 800 €	8	12,17 €
Supérieur à 1 801 €	9	12,78 €
Non Gradignanais		21,18 €

De plus, l'Assemblée adopte, pour les familles gradignanaises de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2017.

2017/04/10/15 – CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS « T-PAKAP » - « PRIX DE JOURNÉE » - TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

"T-Pakap", programme multiactivités de découvertes sportives et culturelles est déclaré en tant que Centre de Loisirs Sans Hébergement auprès du Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative.

Pour adopter une tarification identique sur tous les centres de loisirs de la Commune et respecter les directives de la CAF, les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

.../...

Dans ce cadre, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 de la façon suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHES	PRIX
Inférieur ou égal à 200 €	1	2,17 €
De 201 à 250 €	2	4,20 €
De 251 à 290 €	3	7,88 €
De 291 à 350 €	4	9,88 €
De 351 à 500 €	5	10,20 €
De 501 à 800 €	6	10,93 €
De 801 à 1 200 €	7	11,63 €
De 1 201 à 1 800 €	8	12,17 €
Supérieur à 1 801 €	9	12,78 €
Non Gradignanais		21,18 €

De plus, l'Assemblée adopte, pour les familles gradignanaises de plus de deux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, une diminution d'une tranche tarifaire pour l'ensemble des enfants des familles indexées de la tranche tarifaire 2 à 9.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2017.

2017/04/10/16 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – TARIFS 2017-2018

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique, établis sur la base d'un montant forfaitaire annuel, pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

GRADIGNAN

JARDIN MUSICAL ET L'ÉVEIL MUSICAL

Tranches	Quotient Familial	Forfait Annuel
1	Inférieur ou égal à 500€	19,07 €
2	De 501 à 650 €	51,00 €
3	De 651 à 800 €	131,68 €
4	De 801 à 1 000€	186,77 €
5	De 1001 à 1 200 €	239,58 €
6	De 1201 à 1 500 €	270,83 €
7	De 1501 à 1 800 €	293,65 €
8	Supérieur à 1 800 €	314,97 €

Conditions particulières : sur avis du Directeur, pour :
 - les élèves qui ne pratiquent qu'une seule discipline (FM ou instrument),
 - les élèves qui pratiquent un instrument supplémentaire,
 le tarif appliqué sera celui d'une discipline, par référence au tarif «jardin musical et éveil musical»

ENSEIGNEMENT COMPLET = Instrument + Formation Musicale ou Culture Musicale + Pratique Collective ou Atelier ou Ensemble

Tranches	Quotient Familial	Forfait Annuel
1	Inférieur ou égal à 500€	38,14 €
2	De 501 à 650 €	102,00 €
3	De 651 à 800 €	263,36 €
4	De 801 à 1 000 €	373,54 €
5	De 1001 à 1 200 €	479,16 €
6	De 1201 à 1 500 €	541,66 €
7	De 1501 à 1 800 €	587,30 €
8	Supérieur à 1 800 €	629,94 €

Réductions applicables pour les enfants Gradignais :
 abattement de 15 % pour 2 enfants mineurs inscrits
 abattement de 20 % pour 3 enfants mineurs inscrits
 abattement de 30 % pour 4 enfants mineurs inscrits et plus

Étudiant	Instrument	137,10 €
	FM	137,10 €
	Enseignement complet	274,20 €
Adulte	Instrument	683,92 €
	FM	228,00 €
	Enseignement complet	911,92 €

Membre	Instrument	312,03 €
	FM	228,00 €
	Enseignement complet	540,03 €

Élève	Instrument	547,89 €
	FM	547,89 €
	Enseignement complet	1 095,78 €
Adulte	Instrument	683,92 €
	FM	683,92 €
	Enseignement complet	1 367,84 €

HARMONIE Ste Marguerite

HORS GRADIGNAN

.../...

2017/04/10/17 – MEDIATHEQUE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Médiathèque pour l'année scolaire 2017-2018, applicables au 1er septembre 2017, comme suit :

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS	TARIFS 2017-2018
GRADIGNANAIS	
Pour les moins de 18 ans	GRATUIT
Pour les plus de 18 ans	18,20 €
Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et handicapés	10,00 €
NON GRADIGNANAIS	
Pour les moins de 18 ans	18,20 €
Pour les plus de 18 ans	36,50 €
Pour les étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires RSA et handicapés	18,20 €
SERVICES	
➤ Photocopies et impressions A4 noir et blanc	0,20 €
➤ Photocopies et impressions A3 noir et blanc	0,40 €
➤ Photocopies et impressions A4 couleur	1,30 €
➤ Photocopies et impression A3 couleur	2,60 €

2017/04/10/18 – LUDOTHÈQUE MUNICIPALE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Ludothèque pour l'année scolaire 2017-2018, applicables au 1er septembre 2017, comme suit :

ADHESION POUR LES PARTICULIERS	TARIFS 2017-2018	
	GRADIGNANAIS	NON GRADIGNANAIS
Famille	25,75 €	31,70 €
Individuel (12-18 ans)	13,50 €	20,40 €
Assistante maternelle indépendante	13,50 €	20,40 €
Adhésion Multimédia (en plus de l'adhésion de base)	11,20 €	18,90 €

PRESTATIONS POUR LES ETABLISSEMENTS HORS COMMUNE	TARIFS 2017-2018
Prêt de malles de jeux ou jouets	Emprunt ponctuel : 8,70 €/semaine Emprunt forfaitaire : 63,75 €/an Caution : 150 €
Location de jeux surdimensionnés	Emprunt ponctuel : 10,60 €/jeux/semaine Caution : 150 €
Accueil « Jeux libres » avec les conseils d'une ludothécaire (sur RDV pour un maximum de 30 personnes)	34,70 €
Accueil pour une animation spécifique encadrée par une ludothécaire	42,85 €

2017/04/10/19 – ÉCOMUSÉE DE LA VIGNE ET DU VIN – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'Ecomusée de la Vigne et du Vin pour l'année scolaire 2017-2018, applicables au 1er septembre 2017, comme suit :

CATEGORIES	TARIFS 2017-2018
Entrée individuelle libre	GRATUIT
Entrée étudiants, scolaires, apprentis, handicapés et familles nombreuses	GRATUIT
Visite - dégustation	9,00 € par personne
Vin d'honneur	13,00 € par personne
Animations écoles de Gradignan	GRATUIT
Animations écoles hors Gradignan	35,00 € par classe
Visites-animations jeunes, associations et centres aérés	2,10 € par personne
Cours initiation à l'œnologie	18,00 € par séance/personne
Location Ecomusée de la Vigne et du Vin	100,00 €

.../...

2017/04/10/20 – MUSÉE DE SONNEVILLE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du Musée Georges de Sonneville pour l'année scolaire 2017-2018, applicables au 1er septembre 2017, comme suit :

CATEGORIES	TARIFS 2017-2018
Entrée individuelle	GRATUIT
Visite des écoles de Gradignan : 2 H 00	GRATUIT
Visite des écoles hors Gradignan (maximum 30 enfants) : 2 H 00	35,00 € par classe
Visite des centres aérés, de loisirs, associations de Gradignan : 2 H 00	GRATUIT
Visite des centres aérés, de loisirs, associations hors Gradignan : 2 H 00	2,10 € par personne
Visite commentée pour un groupe d'adultes (minimum 10 pers.)	4,60 € par personne
Goûter d'anniversaire (2H00) - Plein tarif (entre 4 et 10 enfants avec présence obligatoire d'un adulte)	5,60 € par enfant
Goûter d'anniversaire (2H00) - Tarif réduit (parents étudiants, chômeurs, allocataires RSA) – (entre 4 et 10 enfants avec présence obligatoire d'un adulte)	1,50 € par enfant

2017/04/10/21 - MAISON DE LA NATURE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Les accès au Parc René CANIVENC, à la salle de pique-nique, à l'aquarium sont entièrement gratuits pour l'ensemble des visiteurs et des structures venus de tout le département de la Gironde et parfois même de plus loin. En 2016, environ de 18 000 personnes ont visité les expositions de la Maison de la Nature.

Contrairement aux établissements de Gradignan qui bénéficient de la gratuité pour les animations, les prêts d'expositions et de matériel pédagogique divers, une participation financière est demandée pour toute animation scolaire aux structures extérieures à Gradignan, afin de couvrir les frais occasionnés par leur visite (préparation de documents pédagogiques, photocopies, intervention d'un animateur), ainsi que pour les visites de groupes aux expositions (accueil commenté, documents pédagogiques, affiche).

La Maison de la Nature réalise et possède de nombreuses expositions et des locations sont proposées aux établissements extérieurs à la Commune avec des tarifs qui sont établis en fonction de la valeur du matériel prêté.

De plus, la Maison de la Nature vend, à des fins d'élevage dans des classes ou pour des particuliers des phasmes (sous réserve des disponibilités).

Dans ce cadre, le Conseil Municipal adopte les tarifs pour l'année scolaire 2017-2018, applicables à compter du 1er septembre 2017, comme suit :

- ↳ Animation, par classe, pour les établissements non gradignanais : 35,00 €
- ↳ Visite d'exposition, par classe, pour les établissements non gradignanais : 22,50 €

- ↳ Phasmes (insectes) : 1,20 € les 5
- ↳ Location des expositions selon le catalogue des expositions de la Maison de la Nature ci-dessous, étant précisé qu'à partir de trois semaine de location, la quatrième est gratuite :

Titre de l'exposition	Tarif location à la semaine
« L'Abeille »	132 €
« Les oiseaux des jardins »	132 €
« De la graine au fruit »	132 €
Arbre pédagogique « Hector, l'arbre mort »	132 € seul et 200 € avec les expositions « Les arbres » et « La forêt »
« Les couleurs dans la nature »	100 €
« Les cétacés »	100 €
« Les arbres » et « La forêt »	100 €
« Le lait et les produits laitiers »	50 €
« Y'a d'la vie au jardin »	50 €
Phénomènes astronomiques : plusieurs expositions gratuites sont proposées. « Des étoiles et des Hommes »	50 €
« Arctique - Antarctique »	50 €
« Champignons et lichens »	50 €
« Quel ours ! »	50 €
« Gare au loup ! »	50 €
« Instants de lagune »	50 €
« Comme un poison dans l'eau »	50 €
« Habitez malin » ou le développement durable chez soi	Prêt gratuit
« Regard sur les grenouilles »	Prêt gratuit
« Les papillons »	Prêt gratuit
« Les chauves souris »	Prêt gratuit
« Le Tic-Tac du temps »	Prêt gratuit
« Les animaux du parc du Moulineau »	Prêt gratuit

.../...

2017/04/10/22 – « LIRE EN POCHE » DES 6, 7 ET 8 OCTOBRE 2017 – TARIF DES STANDS – TARIF DE VENTE DES OBJETS PUBLICITAIRES

L'édition 2017 de "Lire en Poche" se déroulera les 6, 7 et 8 octobre au Théâtre des Quatre Saisons et à la Médiathèque.

Un règlement fixe les conditions de participation des libraires à ce salon aux termes duquel la taille des stands proposés est laissée au choix des exposants sur la base d'un prix forfaitaire de location au m² pour les trois journées.

De ce fait, le Conseil Municipal approuve la location des stands aux libraires aux conditions forfaitaires de 17 € le m², montant identique à celui de 2016.

De plus, dans le cadre de la stratégie de communication, l'Assemblée maintient le tarif de vente des mugs décorés du logo de "Lire en Poche" à 5,00 € TTC l'unité jusqu'à épuisement du stock.

2017/04/10/23 – CENTRE COMMUNAL DE L'ENFANCE – SORTIE DE FIN D'ANNÉE – PARTICIPATION DES FAMILLES

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 7,00 € par enfant la participation des familles pour la sortie de fin d'année au Parc de la Coccinelle à Gujan Mestras organisée par le Centre Communal de l'Enfance au mois de juin. Ce voyage concerne une centaine d'enfants qui quitteront les structures de la « Petite Enfance » pour une scolarisation à la rentrée prochaine.

Vu par nous, pour être affiché à la porte de la Mairie le 14 avril 2017, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Ludovic BOURDON



LE MAIRE



Michel LABARDIN